

Brochure n° 3318 | Convention collective nationale

IDCC : 2397 | **MANNEQUINS ADULTES ET MANNEQUINS ENFANTS  
DE MOINS DE 16 ANS EMPLOYÉS PAR LES AGENCES DE MANNEQUINS**

**Constat accord du 31 janvier 2023**

relatif aux rémunérations minima

NOR : ASET2350328M

IDCC : 2397

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

**SYNAM – SYNPASE,**

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

**F3C CFTD ;**

**CFTC MEDIA+ ;**

**FO mannequins ;**

**CGT SFA,**

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Les parties se sont concertées via une visio-conférence le 31 janvier 2023 à 10h30 pour examiner la politique salariale pour l'année 2023.

En raison des conditions économiques inflationnistes, elles sont convenues d'une augmentation de 5,5 % pour les rémunérations des mannequins adultes et de 4 % pour les mannequins âgés de moins de seize ans.

En application des articles L. 2232-10-1 et L. 2261-23-1 du code du travail, il est stipulé que les dispositions du présent constat – une fois l'extension acquise – seront applicables à l'ensemble des entreprises visées au champ d'application de la convention collective IDCC 2397, quel que soit le nombre de leurs mannequins salariés.

*Fait à Paris, le 31 janvier 2023.*

(Suivent les signatures.)

## Annexe 1

### Année 2023

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes défilés et publicité

Hors congés payés.

(En euros.)

	7	8	9	10
1 heure (taux horaire majoré)	110,30	128,55	169,30	215,60

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré × par 5.

Hebdo 5 jours = tarif journée × 5 - 10 %.

Hebdo 6 jours = tarif journée × par 6 - 15 %.

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes presse rédactionnelle

Hors congés payés.

(En euros.)

	A	B	C	D	E	F	G
1 heure (taux horaire majoré)	39,30	45,90	53,75	61,65	70,85	79,85	99,80

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré × par 5.

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes conformément à l'article 12

Hors congés payés.

(En euros.)

1 heure (taux horaire majoré)	73,75
-------------------------------	-------

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré × par 5.

## Annexe 2

Année 2023

Rémunérations brutes horaires minima mannequins enfants

Hors congés payés.

*(En euros.)*

Prise de vue Publicité Défilé	Catalogue VPC	Presse Rédactionnelle	Tournage Film publicitaire	Essayage Technique	Essayage Préparatoire
74,50	64,80	51,60	92,60	64,80	50 % du minimum ho- raire de la catégorie